



Résumé

Si le monde a pu un temps s'interroger sur l'éventualité d'un continent africain relativement épargné par la pandémie du Covid-19, en juin 2020, les 54 pays sont désormais touchés - bien que de manière inégale -, avec un nombre de cas qui ne cesse d'augmenter. En outre, avant même l'impact sanitaire, l'Afrique a subi les conséquences économiques de la crise. Cela est en partie dû à la forte baisse des cours des matières premières, essentielles pour certains pays, ainsi qu'à l'interruption brutale des activités touristiques et industrielles, et des transferts d'argent depuis l'étranger.

Les nombreuses entreprises françaises présentes en Afrique ressentent ainsi les effets de la crise sur leurs activités. Elles sont confrontées à de nombreux enjeux - sécuritaires, de production, de déplacement, d'équipement, etc. - de court terme, dont les autorités françaises doivent se saisir si l'on souhaite pérenniser leur présence sur le continent. Par ailleurs, alors que les mesures restrictives sont progressivement allégées des deux côtés de la Méditerranée, il convient désormais de préparer l'après-crise et de relancer durablement les économies.

Recommandations

Pendant la crise : gérer et lutter contre l'urgence

Les entreprises françaises présentes sur le continent africain doivent faire face à de nombreux enjeux de court terme liés à la crise du Covid-19. Elles nécessitent, sur tous ces points qui menacent leurs activités sur le continent, l'assistance des autorités françaises.

Recommandation n°1 : encourager la réouverture rapide des vols vers et depuis l'Afrique pour raisons professionnelles, en soutenant une étroite coordination intra-africaine du fait des escales fréquentes pour ces vols.

Recommandation n°2 : intégrer les risques liés à la crise du Covid-19 dans les conditions traditionnelles des ambassades et consulats français de rapatriement des ressortissants français.

Recommandation n°3 : mettre en place une ligne de financements afin de soutenir les initiatives agricoles locales, accompagner l'agriculture vivrière et former des agriculteurs locaux pour en faire de véritables agri-entrepreneurs.

Recommandation n°4 : permettre aux ambassades d'encourager l'investissement, notamment français, dans des industries locales de production de masques, gants, visières et blouses dont pourraient bénéficier les entreprises implantées localement. Envisager de faire de l'Afrique un espace supplémentaire de production de ce matériel permettant d'en diversifier l'approvisionnement pour les pays européens.

Recommandation n°5 : prévoir un mécanisme de garantie exceptionnelle post-crise abordable pour le lancement de projets déjà mûrs afin de dérisquer les investissements. Dans cette optique, élargir les mécanismes existants de Bpifrance et d'autres organismes, en prenant en compte la possibilité pour ces financements

extérieurs (Banque mondiale, BEI, AFD) de passer par des organismes internes aux États, voire les banques centrales.

Outre les investisseurs historiques concernés par ces garanties, proposer des aides spécifiques aux primo-investisseurs pour les encourager.

Recommandation n°6 : orienter les financements existants français et européens en priorité vers les entreprises africaines et européennes, tout en accélérant le montage des projets par une simplification des procédures de passation de marché.

Encourager la création d'une ligne spécifique de financement pour les entreprises françaises.

Relancer durablement les économies

Parallèlement, des impulsions doivent permettre un redémarrage durable de l'activité et des échanges.

Recommandation n°7 : soutenir, via le pouvoir politique et les ambassades, les entreprises françaises implantées en Afrique pour les prémunir contre des politiques fiscales confiscatoires.

Recommandation n°8 : prôner une plus grande formalisation de l'économie et une meilleure gouvernance par la digitalisation, que la crise a poussé certaines administrations africaines à adopter.

Recommandation n°9 : cibler les investissements et les financements des bailleurs tels que l'AFD vers les secteurs énergétique, alimentaire et digital, et non seulement sur le secteur sanitaire, en donnant la priorité à une articulation public-privé rendant le risque acceptable pour les investisseurs.

Recommandation n°10 : créer un poste de Commissaire européen à l'Afrique au sein de la Commission européenne, en proposant une réciprocité au niveau de l'Union africaine.